



Strasbourg, le 9 novembre 2020

L'équipe 1<sup>er</sup> degré du Sgen-CFDT

à

Monsieur le Directeur Académique des  
Services de l'Éducation Nationale

**Objet :** Situation des écoles dans le cadre de la gestion sanitaire de la Covid 19.

La situation des enseignant·e·s, et plus particulièrement celle des directrices et directeurs d'école, s'est fortement dégradée depuis ce nouveau confinement.

Pour le Sgen-CFDT, le maintien de l'ouverture des écoles est une bonne nouvelle, notamment pour les élèves les plus en difficulté.

Si l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers est essentielle et doit se poursuivre même si elle implique un brassage des élèves, ce même brassage va à l'encontre des préconisations inscrites dans le protocole sanitaire lorsqu'il consiste à répartir les élèves des collègues absents dans les autres classes, par manque de remplaçant·e·s.

Le nouveau protocole sanitaire est à la fois suffisamment précis pour que l'on sache quels sont les éléments sur lesquels on ne peut pas transiger et laisse également une marge de manœuvre aux équipes pour l'adapter aux réalités de l'école. Sa mise en œuvre est néanmoins compliquée et crée, pour les équipes, et en particulier pour les directrices et les directeurs, un surcroît de travail, de l'inquiétude et du stress. Tout le monde est sous tension et certains de nos collègues ne sont pas loin de craquer.

C'est donc dans l'objectif de protéger les personnels que nous souhaitons vous soumettre les propositions suivantes, propositions qui permettront de réduire la charge de travail des directrices et directeurs et la fatigue psychologique de l'ensemble de nos collègues.

**Pour la direction des écoles :**

- suspendre les APC pour les directrices, directeurs et chargé·e·s d'école qui le souhaitent, jusqu'à la fin de l'application du nouveau protocole.
- Autoriser les directrices et les directeurs à ne faire que douze heures d'animations pédagogiques au lieu des dix-huit heures statutaires.
- Mettre rapidement en place le système de communication prévu pour éviter les mails « doublons » et accélérer la transmission des consignes, qui doivent être identiques pour tous, aux directeurs.
- Suspendre durant tout le temps de cette crise les enquêtes internes qui ne sont pas essentielles à sa gestion.
- Assurer les décharges de direction des écoles de moins de 4 classes. Ces décharges, qui sont pourtant un droit, ne sont actuellement pas assurées en raison du manque de remplaçant·e·s. Sans compter qu'un certain nombre de ces décharges n'a pas été honoré les années passées et sont toujours dues.

- Assurer un accompagnement sur le terrain par les Inspecteurs de l'Education Nationale quand la directrice ou le directeur en fait la demande, en particulier lorsque l'articulation et la cohésion entre l'école et le périscolaire font défaut (limitation du brassage notamment).

#### **Pour les écoles :**

- Assurer les remplacements lors des absences prévisibles et imprévisibles des enseignant-e-s (cf article L133-1 du Code de l'Education). On ne peut remettre en question l'étanchéité des classes mise en place par les équipes dans le respect du protocole en répartissant les élèves lorsque l'administration ne peut assurer son obligation de remplacement et ceci au nom de la continuité du service public et de l'accueil malgré tout des élèves. Des recrutements de remplaçant-e-s nous semblent indispensables dans cette situation inédite où de nombreux enseignants, du fait de leur vulnérabilité ou parce qu'ils sont cas contact ou positifs, ne peuvent être dans leur classe.
- Informer officiellement les parents qu'en cas d'absence non remplacée de l'enseignant de leur enfant, celui-ci ne pourra être accueilli à l'école, ceci afin d'assurer l'application du protocole sanitaire imposé par l'Etat et en particulier le non-brassage.

Dans certains départements, en Haute-Garonne et dans la Nièvre par exemple, des mesures d'urgence ont été apportées très rapidement en soutien aux directrices et directeurs d'école. Nous espérons qu'il en sera de même dans le département du Bas-Rhin.

Naturellement, il reste à l'Etat, et vous êtes le relai de ces demandes, à prendre également des mesures concrètes pour donner les moyens nécessaires aux collectivités et à vos services, afin que les consignes à mettre en œuvre et à appliquer dans le protocole sanitaire puissent l'être dans les faits. Pour cela il faudrait :

- Autoriser le recrutement sur la liste complémentaire au concours des Professeurs des écoles ou le recrutement de contractuels pour renforcer le dispositif de remplacement.
- Allouer un budget exceptionnel aux collectivités afin de leur permettre d'embaucher le personnel nécessaire aussi bien au nettoyage et à la désinfection des locaux que pour l'encadrement des périscolaires.

L'Etat doit se montrer à la hauteur de ses exigences.

Pour finir, nous tenons à vous remercier, Monsieur le Directeur académique, pour les mesures que vous avez prises récemment : la mise en place du directeur référent, la tenue, jeudi 12 novembre, du groupe départemental de réflexion sur la direction d'école et la possibilité laissée aux équipes pédagogiques d'assouplir l'organisation de l'enseignement religieux pour limiter le brassage entre classes.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à nos demandes et vous assurons, Monsieur le Directeur Académique, de notre profond attachement au service public de l'Education.

Pour le Sgen-CFDT 1<sup>er</sup> degré 67,  
Patricia GONZALEZ

